



FICHE TECHNIQUE

Intitulé du métier ou de l'activité : Cabinet de Géomètres Métreurs	
Codification NAA : kk 74.22 Codification ONS : 74.22 Codification CNRC : 607.010	Codification Artisanat : / Codification Agriculture : /
Inscription de l'activité : CNRC	
Type d'autorisation : /	

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Tous travaux de levés topographiques et de bornage des propriétés, de métrage et vérification d'implantations diverses, etc...

Réglementation en vigueur :

- Loi n°04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'inscription au registre de commerce (CNRC).
- Décret exécutif n°03-453 du 07 Chaoual 1424 au 01 décembre 2003, modifiant et complétant le décret exécutif 97-41 du 18 janvier 1997, relatif aux conditions d'inscription au registre de commerce (CNRC).

Formation de base et aptitudes requises :

- ❖ Diplôme de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en géométrie de la formation topographie professionnelle
ou
- ❖ Ingénieur géomètre
ou
- ❖ Géomètre expert, (certaines tâches de la topographie ne peuvent être effectuées que par un géomètre-expert).

PRODUCTION

Liste des équipements :

- Station totale de géomètre
- thermomètre électronique de précision
- GPS professionnel
- Batterie rechargeable
- Chargeur pour batterie
- Niveau topographique
- lasemètres
- Kit panneau latéral de communication
- Equerre optique
- Embases et supports
- Trépied
- Prismes
- Canne porte-prismes
- Casques et accessoires de sécurité
- Balise
- Panneaux de signalisation routière
- Vêtement de signalisation
- Kutchs
- Planimètres
- Talkie walkie
- Meuble à plan
- Coupeuse et plieuse
- logiciels (CAO ,DAO)
- **Equipements informatiques** : Fax ; Téléphone ; Micro ordinateur ; Onduleur ; Imprimante ; Scanner ; Photocopieur
- **Mobilier de bureau** : Bureau ; Fauteuil ; Table basse; Chaises de réception ; Armoire fichier

* Cette liste est susceptible d'être mise à jour en fonction des besoins nouveaux de la micro-entreprise

Consommable :

- Papiers, classeurs relieurs, agrafeuses, ...etc.
- Clous de repérage
- Traceurs et fixolid

Domaines d'intervention

A l'aide d'appareils sophistiqués, les géomètres mesurent, calculent, délimitent et dessinent des plans pour des projets d'aménagements. Un travail donc à la fois de terrain et de bureau.

Il travaille sur le terrain pour effectuer des relevés, mais aussi au bureau pour élaborer des plans et des cartes. Il exerce sous la responsabilité d'un ingénieur ou d'un géomètre-expert.

Les activités d'un cabinet de géomètre:

1) Le foncier :

Il s'agit de mesurer et de délimiter une propriété foncière. Cela peut se faire en cas de litiges entre voisins (un mur ou une haie trop près, un chemin mitoyen...), sur demande d'un notaire lors de la vente et du découpage d'un terrain en plusieurs parcelles...

C'est ce qu'on appelle le « bornage » le géomètre délivre un « certificat de garantie de terrain » qui fixe les limites réelles et juridiques de la propriété (différentes de celles du cadastre souvent approximatives ou des limites apparentes).

Le géomètre se rend sur le terrain pour faire des relevés topographiques à l'aide d'un appareil, une "station totale", qui mesure les angles et les distances. Il calcule les coordonnées d'un certain nombre de points qui sont automatiquement enregistrées dans l'appareil. Il doit faire preuve d'une grande précision : distance et hauteur du mur des voisins, arbres plantés en limite... Il rentre ensuite au cabinet pour rentrer ses données dans l'ordinateur. Grâce à un logiciel spécifique, il obtient un plan de la propriété. Il "nettoie" ce plan pour le rendre lisible .Il retourne alors sur place pour planter les bornes qui délimiteront dorénavant physiquement le terrain.

2) La Topographie

La topographie consiste à mettre sous forme de plan un bâtiment ou un terrain.

Il existe des outils très perfectionnés qui facilitent cette tâche (GPS, photos satellites...).

De plus en plus, les cabinets mettent l'accent sur la polyvalence et se

tourment vers de la gestion de projet (l'ingénierie).

De retour au bureau, le géomètre rentre ses données dans un ordinateur qui, par calcul, transforme les points mesurés dans un environnement en 3 dimensions, en un plan en 2 dimensions.

Le technicien utilise des logiciels de CAO/DAO (CAO = conception assistée par ordinateur / DAO = dessin assisté par ordinateur) pour faire apparaître les volumes, illustrant le relief du terrain. Le logiciel de DAO le plus répandu dans les bureaux d'études est Autocad . Il permet de dessiner les plans (parfois à plusieurs échelles). Ces plans doivent être détaillés, lisibles et justes. Ils serviront de base de travail aux nombreux professionnels du bâtiment ou des travaux publics qui se relayeront sur le chantier. Les cabinets utilisent de plus en plus des technologies de pointe : la CAO et la DAO bien sûr, mais aussi les SIG (logiciels d'information géographique et géomatique), des logiciels de métré, les images satellites, le GPS, les systèmes de relevés automatiques, la photogrammétrie...

3) L'Urbanisme

Il existe 2 types d'urbanisme :

a. L'urbanisme réglementaire

qui consiste à planifier et à réglementer l'évolution d'une ville ou d'une commune :

définition de zones constructibles, à quel rythme rendre ces zones constructibles, quel pourcentage réserver aux espaces verts et d'espaces communaux, quelles règles appliquer en matière de stationnement...

L'objectif est de faire évoluer progressivement la ville et d'adapter le nombre d'habitants avec les équipements municipaux

b. L'urbanisme opérationnel

consiste à élaborer des projets de construction en respectant les règles d'urbanisme réglementaire : création d'un lotissement, réhabilitation d'une rue ou d'un quartier, construction d'une structure communale...

Le géomètre peut rencontrer différentes personnes : élus, habitants, paysagistes, architectes... Il organise en général de nombreuses réunions afin d'adapter son projet aux besoins. Le géomètre doit tout prévoir dans son

projet : le raccordement aux différents réseaux (eau potable, eau pluviale, eaux usées, électricité, téléphone...), l'éclairage, le stationnement, les espaces verts... C'est un travail de conception qui se fait sur la durée.

4) L'Ingénierie ou maîtrise d'œuvre

Le géomètre se rend sur le terrain pour prendre les mesures qui serviront à établir le plan, il retourne sur place pour faire une "implantation" : il fixe matériellement les points définis sur le plan (ces points serviront de repère pendant les travaux).

Il conçoit un projet (avec des plans, des devis...) où il décide des aménagements à apporter. Une fois un projet accepté, le géomètre prend contact avec les différents professionnels qui seront chargés des travaux. Il fixe un calendrier et veille à ce qu'il soit respecté. Il contrôle la qualité du travail fourni, ce qui nécessite d'avoir certaines compétences techniques.

5) La Copropriété :

Un cabinet peut se voir confier l'élaboration du règlement de copropriété d'un immeuble, un lotissement... le géomètre établit un cahier des charges où est défini le fonctionnement juridique de la copropriété : quel est le montant des charges, comment sont gérées les parties communes...

IMPORTANT

➤ **Conditions de Travail :**

- ✓ Un géomètre travaille en général seul sur le terrain, il doit donc faire preuve d'autonomie. Mais, il reste en liaison constante avec différents interlocuteurs (architectes, paysagistes, clients, ouvriers...).
- ✓ Sur le terrain, il travaille en plein air Il intervient sur tous les terrains : campagne, ville, égouts, chantier, forêt...
- ✓ Il effectue de nombreux déplacements pour se rendre sur les différents chantiers, qui peuvent être plus ou moins éloignés de son domicile.

➤ Les clients du cabinet :

✓ **Le secteur public et parapublic**

- Il s'agit de l'Etat, d'organismes parapublics, des Conseils Généraux et Régionaux et des collectivités locales (mairies...).
- Les missions confiées : des projets d'urbanisme (création d'un lotissement communal, aménagement d'une rue, d'un quartier...), de remembrement...

✓ **Le secteur privé**

- Il s'agit d'entreprises, d'aménageurs privés, de notaires...
- Les missions confiées : des projets d'urbanisme (création d'un bâtiment, d'une usine, d'un lotissement privé...), de gestion de copropriété...

✓ **Les particuliers**

- La demande des particuliers est en progression.
- Les missions confiées : délimitation d'un terrain en vue d'une construction, d'une vente, d'un litige entre voisins

EMPLOIS

Nombre d'emplois à créer : Deux (02) emplois au démarrage.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LE BUSINESS PLAN

➤ Le fond de roulement, est calculé sur la base des frais d'exploitation :

- ✓ Frais de maintenance des équipements;
- ✓ Frais d'électricité et d'eau ;
- ✓ Frais du personnel ;
- ✓ Frais du consommable.

- Le promoteur souhaitant investir dans cette activité doit pouvoir répondre aux cinq questions suivantes :

I Quoi? Quels sont les services fournis?

- a. Quelles sont les avantages de vos services ? Et leurs faiblesses ?
- b. Quelle importance attribuez-vous à la gestion de la qualité ?
- c. Qu'avez-vous prévu pour faire évoluer vos services ?

II A qui? Qui sont mes clients ?

- a. Qui sont les principaux clients potentiels ? Et où se trouvent-ils ?
- b. Quels sont vos principales cibles ? (critères géographiques, démographiques, autres.)

III Concurrence? Quels seront mes concurrents et leurs caractéristiques?

- a. Y a-t-il des effets de monopole?
- b. Quels sont les caractéristiques de vos concurrents en terme : de qualité de service, prix pratiqué, leur politique commerciale ?
- c. Sur quel argument allez-vous vous appuyez pour vous différencier par rapport à vos concurrents ?

IV Comment? Comment le client potentiel va-t-il connaître mes services?

- a. Quels moyens publicitaires (affiches, mailing, flyers, annonces, etc.) et de promotion utilisez-vous ?
- b. Quelle est votre politique de commerciale (directe, indirecte, intensive, personnalisée, etc.) ?
- c. Comment pensez- vous stimuler vos clients ?

V A quel prix? Comment ai –je fixé mon prix, est-il concurrentiel ?

- a. A Quel prix proposez-vous vos services ?
- b. Quelle est votre stratégie en matière de prix ?
- c. Comment procédez-vous pour différencier vos prix ?

LIENS UTILES

Pour toute information utile à l'activité, pour tout conseil, s'adresser à :

✓ **Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels**

Adresse : Rue des frères Aïssou Ben Aknoun Alger.

Tél : 021 91 15 03 / 021 91 16 42

Fax : 021 91 22 66

E-mail : contacts@mfep.gov.dz .

✓ **Ministère des Travaux Publics**

Adresse: 06, Rue Mustapha Khalef Ben-Aknoun Alger

Tél.: 021 91 49 47 - 021 91 49 38

Fax : 021.91.35.95 / 85

Email : info@mtp.gov.dz

✓ **Centre National du Registre de Commerce(CNRC)**

Adresse : Route national 24, Lido, Mohammadia, Alger

BP 18 Bordj El Kiffan, Alger-Code postal16120

Tél : 021 20.10.28/021 20 55.38

Fax : 021.20.37.60

Site web : www.cnrc.org.dz .

✓ **Ordre des Géomètres Experts Fonciers O.G.E.F – Conseil National**

Adresse : Résidence les Hirondelle Bloc B cage 06 Lido

– El Mohammadia- Alger.

Tel/ fax : 00213 21 21 51 91

E-mail : info@ogef-dz.com